

# PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21 mars 2023

Absents excusés : MICHEL Valérie, PETIT Lionel

La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mme MOUNIER Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

Sur demande de Mr le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rajout d'une délibération à l'ordre du jour concernant une demande de fonds de concours 2023 auprès de l'Agglo pour le réaménagement et l'extension de la salle multi-activités.

### URBANISME

➤ **Régularisation alignement « Les Hoches », route de Sarras**

Il est proposé au conseil municipal de régulariser l'alignement lieu-dit « Les Hoches », route de Sarras en se portant acquéreur de deux parcelles, soit AD N° 328 (01a 27ca) et AD N° 333 (01a 85ca) à l'euro symbolique et de régler les frais de notaire. Délibération est prise à l'unanimité.

➤ **Débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi-H**

La concertation avec le public et l'information sur les avancées du projet assurée, Le conseil municipal a débattu sur les orientations générales du PADD du PLUi-H autour de 8 axes :

1. Un projet de territoire qui valorise et s'appuie sur l'armature urbaine existante
  2. Un projet de territoire qui se donne les moyens de maintenir et de renouveler un socle fort de savoirs, savoir-faire et d'innovation tout en anticipant les opportunités de développement et de reconversion économique à venir
  3. Un projet de territoire qui optimise les déplacements tous modes, et rationalise son offre de stationnement au service de l'attractivité des centralités
  4. Une programmation résidentielle en réponse aux besoins de diversification et de requalification de l'offre de logements
  5. Un projet qui valorise l'identité paysagère et les spécificités du territoire, et qui met en lien la nature et la ville
  6. Un projet de territoire qui protège ses ressources
  7. Un territoire tourné vers les transitions énergétiques
  8. Un projet de territoire qui limite l'exposition des personnes et des biens aux impacts liés aux risques et au changement climatique.
- Le débat est clos sans observations.

La séance est levée à 21h.30